

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***16091338***

Tribunal de Commerce

14 JUN 2013

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : **08535.711.105**

Dénomination

(en entier) : **Mobile Inception****SPRL**(en abrégé) : **mi8**

Forme juridique : société coopérative à responsabilité illimitée

Siège : Tour d'Olga 4 à 1435 Mont-Saint-Guibert

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Transformation en société privée à responsabilité limitée

D'un procès-verbal dressé par le notaire Marc Bombeeck à Walhain (Walhain-Saint-Paul) le 23 mai 2016, il résulte que l'assemblée a pris les décisions suivantes :

1. Lecture et approbation des rapports suivants;

a) Rapport du conseil d'administration justifiant la proposition de transformation de la société ; à ce rapport est joint un état de la situation active et passive de la société, arrêté au 19 mai 2016 (date ne remontant pas à plus de trois mois).

b) Rapport de Monsieur Pierre Sohet, réviseur d'entreprise daté du 23 mai ayant ses bureaux à Bruxelles, avenue E. Van Becelaere 28A/71, désigné par le conseil d'administration, sur l'état résumant la situation active et passive 2016 de la société joint au rapport du conseil d'administration.

2. Proposition de transformation de la société en société privée à responsabilité limitée.

3. Démission de Monsieur Michaël DEHENEFFE, précité.

4. Augmentation du capital social sans apport à concurrence de dix-huit mille quatre cent soixante euros (18.460,00€) pour le porter de nonante euros (90,00€) à dix-huit mille cinq cent cinquante euros (18.550,00€), avec émission de deux cent trente-et-une (231) nouvelles parts.

5. Adoption des statuts de la société privée à responsabilité limitée.

6. Désignation des gérants non statutaires.

7. Pouvoirs à conférer au notaire Marc Bombeeck aux fins de coordination des statuts conformément aux résolutions ci-avant.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Le notaire Marc Bombeeck

Mention : Déposé simultanément une expédition de l'acte du 23 mai 2016 et les statuts coordonnés de la société.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/07/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature